

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS401

présenté par

Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure et Mme Grandjean, rapporteure

ARTICLE 12

À l'alinéa 4, supprimer le mot :

« national ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel